

**ELLE POURRAIT
SOIGNER VOTRE
GRAND-MÈRE,
MAIS ELLE NE
LE FERA PAS.**

Marta, aide-soignante
polonaise, ne pourra
plus pratiquer en Suisse.

17 MAI 2020

NON

À L'INITIATIVE DE LIMITATION

Communiqué de presse
Berne, le 25 février 2020

Embargo : 25 février 2020, 11h30

Comité PME contre l'initiative de résiliation et contre la destruction des emplois

Le Comité PME «NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois» a exposé à la presse les raisons pour lesquelles il rejette l'initiative populaire fédérale « Pour une immigration modérée (initiative de limitation)». La prospérité de la Suisse repose sur l'ouverture économique. La libre circulation des personnes revêt une importance capitale pour l'économie et la sauvegarde de l'emploi. Elle permet aux entreprises de puiser, avec souplesse et sans trop de contraintes administratives, dans un large bassin européen de travailleurs. Il s'agit là d'une exigence essentielle pour les PME et d'une situation qu'il s'agit de préserver.

L'initiative dite de limitation vise à régler de manière autonome l'immigration des étrangers en Suisse et donc à renégocier la libre circulation des personnes (LCP) avec les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Si le Conseil fédéral ne parvient pas à mettre fin à l'accord sur la libre circulation des personnes par la voie de la négociation dans le délai d'un an, il doit le résilier. «L'expérience a pourtant montré que de telles négociations menées à marche forcée ne mènent nulle part. L'initiative de limitation est en fait une initiative de résiliation», analyse le directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam Hans-Ulrich Bigler. Quelles seraient les conséquences d'une résiliation de la LCP sur le marché du travail ?

Aggravation de la pénurie de personnel qualifié

La mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse» provoquera, dès cette année, une aggravation de la pénurie de personnel qualifié. Depuis le 1er janvier 2020, un nombre accru de branches est tenu de se conformer à l'obligation d'annoncer les postes vacants. Cela signifie que la recherche de personnel qualifié fait désormais l'objet de prescriptions encore plus sévères. La Suisse forme un grand nombre de spécialistes. Dans certains domaines, tels que la santé, cela ne suffit cependant pas. Résilier la LCP reviendrait à rétablir le système des contingents. Une fois les contingents épuisés, une entreprise ne pourrait plus engager de spécialistes étrangers au moment où elle en aurait besoin et devrait, dans le meilleur des cas, attendre l'année suivante. Les clients ne veulent cependant pas attendre l'exécution de leurs mandats et vont donc voir ailleurs. Ce serait un retour en arrière fatal pour les PME.

La conseillère nationale PLR et vice-présidente de l'usam Daniela Schneeberger souligne qu'avec le départ à la retraite des baby-boomers les personnes seront beaucoup plus nombreuses, au cours des quinze prochaines années, à quitter le marché du travail qu'à l'intégrer. Des enquêtes menées par le groupe Adecco Suisse montrent également que la pénurie de travailleurs qualifiés dans le pays s'aggrave. Selon l'indice de la pénurie de main-d'œuvre en Suisse, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en 2019 a progressé de 22% pour l'ensemble de la Suisse par rapport à 2016. Les professions les plus durement frappées par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sont l'ingénierie (ingénieurs en électronique, par exemple) et les professions techniques (techniciens en climatisation, par exemple).



PME particulièrement touchées

«Les PME sont doublement pénalisées par la pénurie de travailleurs qualifiés», relève Daniela Schneeberger, directrice d'une entreprise de fiduciaire. Elle souligne que «trouver un remplaçant dans un délai convenable est absolument impossible dans sa branche. Les grandes entreprises peuvent atténuer les conséquences d'une absence en répartissant le surcroît de travail sur plusieurs personnes. L'absence d'un collaborateur affecte plus durement une PME qu'une grande entreprise. Les PME disposent en outre de moins d'atouts sur le marché très concurrentiel du recrutement, car elles ne peuvent offrir les mêmes perspectives de carrière que les grandes entreprises».

Conseiller national PDC à la tête d'une entreprise de construction métallique, le Tessinois Fabio Regazzi met lui aussi en garde contre l'adoption de l'initiative. Il est convaincu que «cela reviendrait à faire table rase et à jeter le bébé avec l'eau du bain. À elles seules, les nouvelles charges administratives dépasseraient les capacités de nombreuses PME». Pour les Tessinois, il est essentiel à ses yeux de défendre et, si possible, même de renforcer les mesures d'accompagnement (FlaM). La protection des salaires ne doit en aucun cas être remise en cause.

Accès au marché et prospérité menacés

La clause guillotine entraînerait la résiliation de l'ensemble des accords bilatéraux I. «Un coup dur pour les PME», précise le directeur de l'usam Hans-Ulrich Bigler. Un tiers des PME réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires à l'étranger. L'interdépendance des PME avec l'étranger est extrêmement forte, tant en termes d'exportations que d'importations. Raison pour laquelle l'accès au marché de l'UE revêt une importance cruciale – en particulier pour les PME, tributaires de relations aussi peu bureaucratiques que possible et déjà bien établies.

Avec la résiliation des accords bilatéraux I, la commercialisation des produits serait aussi plus coûteuse. Les marchés publics poseraient également problème. L'accord sur les marchés publics permet aux PME d'accéder à des marchés publics supplémentaires. L'initiative fait fi de l'importance considérablement accrue des chaînes transfrontalières de création de valeur. Les PME suisses sont des fournisseurs importants en Europe.

La résiliation des accords bilatéraux I aurait des conséquences négatives dans d'autres domaines importants de la société également. Comme dans la recherche : «Nos universités se trouveraient exclues des grands projets de recherche européens. Les industries liées à la recherche, qui jouent un rôle important en Suisse romande notamment, se verraient soumises à de nouveaux tests d'homologation pour leurs produits», relève l'ancienne conseillère d'État et actuelle conseillère nationale vaudoise Jacqueline de Quattro.

Pour toutes ces raisons et pour la prospérité des PME suisses, la coprésidence du Comité PME «NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois» appelle les citoyennes et citoyens à rejeter l'initiative de limitation.



Renseignements complémentaires

- **Hans-Ulrich Bigler**, directeur Union suisse des arts et métiers usam, mobile 079 285 47 09
- **Daniela Schneeberger**, vice-présidente Union suisse des arts et métiers usam, conseillère nationale PLR (BL), mobile 079 233 84 40
- **Fabio Regazzi**, conseiller national PDC (TI), chef d'une entreprise de construction métallique, mobile 079 253 12 74
- **Jacqueline de Quattro**, conseillère nationale PLR et ancienne conseillère d'État (VD), mobile 079 305 51 90

Comité PME « NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois »

Schwarztorstrasse 26

3007 Berne

www.limitation-non.ch



Berne, le 25 février 2020

Conférence de presse du Comité PME «NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois»

Exposé préliminaire de Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à la conférence de presse du Comité PME «NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois». Parfois, il faut tout simplement se demander ce qu'implique en réalité un projet de loi. Et l'initiative de limitation exige ni plus ni moins de tirer un trait sur la libre circulation des personnes. Elle réclame une réglementation autonome de l'immigration. Si le Conseil fédéral ne parvient pas à mettre fin à cet accord par la voie de la négociation dans le délai d'un an, il doit le résilier. L'expérience a pourtant montré que de telles négociations menées à marche forcée ne mènent nulle part. L'initiative de limitation est donc en fait une initiative de résiliation. Qu'implique-t-elle en réalité ? En tant que directeur de la plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, qui représente plus de 500 000 PME, je dois être clair : une telle résiliation ne profiterait pas aux PME.

La clause guillotine entraînerait la résiliation de l'ensemble des accords bilatéraux I. Un coup dur pour les PME. Un tiers des PME réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires à l'exportation. Leur imbrication avec l'étranger est extrêmement forte, tant en termes d'exportations que d'importations. C'est pourquoi l'accès au marché de l'UE est si important, en particulier pour les PME, qui dépendent de relations aussi peu bureaucratiques que possible et déjà bien établies.

En ce qui concerne les raisons liées au marché du travail, je constate qu'avec la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse », nous serons confrontés à partir de cette année à une pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée. La Suisse forme un grand nombre de spécialistes. Dans certains domaines, tels que la santé, cela ne suffit cependant pas. Le rétablissement de contingents serait un retour en arrière fatal. Une fois les contingents épuisés, une entreprise ne pourrait plus engager de spécialistes étrangers au moment où elle en aurait besoin et devrait, dans le meilleur des cas, attendre l'année suivante. Les clients qui ne veulent et ne peuvent pas attendre iraient bien sûr voir ailleurs. La libre circulation des personnes est d'une importance capitale pour l'économie et la sécurité des emplois. Un marché du travail ouvert constitue un important réservoir de personnel qualifié pour les PME.

La conseillère nationale PLR et vice-présidente de l'usam Daniela Schneeberger vous en dira davantage sur la pénurie de travailleurs qualifiés. À la tête d'une société fiduciaire, elle est particulièrement concernée.

Fabio Regazzi, conseiller national PDC et entrepreneur dans le domaine de la construction métallique, vous parlera également de la pénurie de travailleurs qualifiés et vous exposera plus particulièrement la situation et le point de vue du canton du Tessin.

Jacqueline de Quattro, conseillère nationale PLR nouvellement élue et ancienne conseillère d'État du canton de Vaud, vous expliquera pourquoi c'est bien la politique suisse d'ouverture et non de limitation qui mène à la prospérité.

17 MAI 2020



À L'INITIATIVE DE LIMITATION

Je conclurai cette conférence de presse en expliquant certains aspects relatifs à l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre indigène.

La parole est à la conseillère nationale Daniela Schneeberger.

Comité PME « NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois »

Schwarztorstrasse 26

3007 Berne

www.limitation-non.ch



Berne, le 25 février 2020

Conférence de presse du Comité PME «NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois»

Intervention de Daniela Schneeberger, conseillère nationale PLR (BL), vice-présidente de l'Union suisse des arts et métiers usam

Mesdames et Messieurs,

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée est une réalité. Une réalité qui ne cesse de s'accroître. L'obligation d'annoncer les postes vacants est en vigueur depuis plus d'un an. Depuis le 1^{er} janvier 2020, un nombre accru de branches est tenu de s'y conformer. Tous les groupes professionnels dont le taux de chômage national atteint 5% – au lieu de 8% auparavant – y sont désormais soumis. Ces exigences compliquent encore davantage le recrutement de personnel qualifié. Avec le départ à la retraite des baby-boomers au cours des quinze prochaines années, de nombreuses personnes quitteront le marché du travail et ne seront remplacées qu'en partie par de nouveaux arrivants. Cela se traduira une fois de plus par une aggravation de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Les chiffres en témoignent : dans le cadre d'une étude, la société internationale de conseil en gestion des ressources humaines Robert Walters a interrogé 150 entreprises en Suisse sur le thème de la « gestion des talents en période de pénurie de travailleurs qualifiés ». Le résultat montre clairement que tant les petites et moyennes entreprises que les grands groupes sont confrontés à un manque aigu de candidats qualifiés pour les postes vacants ou nouvellement créés. 68% des employeurs interrogés estiment que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée affecte leurs processus de recrutement. 50% se plaignent du manque de candidats disponibles au niveau régional.

Des enquêtes menées par le groupe Adecco Suisse montrent également que la pénurie de travailleurs qualifiés dans le pays s'aggrave. Selon l'indice de la pénurie de main-d'œuvre en Suisse, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en 2019 a progressé de 22% pour l'ensemble de la Suisse par rapport au début de la mesure en 2016. La tendance observée au cours des trois dernières années se poursuit donc. Les professions les plus impactées par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sont l'ingénierie (ingénieurs en électronique, par exemple) et les professions techniques (techniciens en climatisation, par exemple).

En tant que directrice d'une entreprise fiduciaire, je suis aussi personnellement concernée. Le secteur fiduciaire se classe troisième dans l'indice suisse. Dans les cantons alémaniques, les professions du secteur fiduciaire sont en fait les plus touchées par les problèmes de recrutement. J'en suis consciente depuis longtemps, car pour nous, en tant que petite entreprise, la planification et le recrutement du personnel sont une question de survie. Si un collaborateur – dans mon cas précis, mon collègue – fait défaut, je dois refuser des mandats. Trouver un remplaçant dans un délai convenable est absolument impossible. Les grandes entreprises peuvent amortir les conséquences d'une absence en répartissant le surcroît de travail sur plusieurs personnes. En tant que PME, nous sommes doublement pénalisés par la pénurie de travailleurs qualifiés. Premièrement, une absence nous affecte plus qu'une grande entreprise et deuxièmement, nous disposons de moins d'atouts sur le marché très concurrentiel du recrutement, car nous ne pouvons pas offrir les mêmes perspectives de carrière que les grandes entreprises. Dans notre secteur, comme dans ceux de l'ingénierie, de la technologie ou de la santé, le vivier de main-d'œuvre est épuisé.

Les autres secteurs et les autres régions linguistiques ne sont pas beaucoup mieux lotis : partout la pénurie de main-d'œuvre qualifiée nationale et étrangère est criante. Rien n'indique donc que l'immigration constitue une

17 MAI 2020



À L'INITIATIVE DE LIMITATION

menace pour les travailleurs indigènes. Au cours des dix dernières années, le taux de chômage n'a cessé de baisser. Et nous avons pu enregistrer une forte croissance du PIB réel.

La libre circulation des personnes a contribué à atténuer la pénurie de travailleurs qualifiés. En Suisse, elle n'a pas entraîné d'éviction ni de pression salariale sur les travailleurs peu qualifiés. Les mesures d'accompagnement (FlaM) ont prouvé leur efficacité. Depuis plusieurs années, en raison de la bonne situation économique, le nombre de demandeurs d'emploi est resté stable à un faible niveau, voire a diminué. Les salaires nominaux tendent à augmenter. L'économie suisse, et les PME en particulier, sont tributaires de la main-d'œuvre européenne. Les PME ne peuvent pas se permettre d'être confrontées à une bureaucratie encore plus lourde pour recruter le personnel dont elles ont un urgent besoin.

C'est la raison pour laquelle nous, les PME, rejetons fermement l'initiative de limitation.

Comité PME « NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois »

Schwarztorstrasse 26

3007 Berne

www.limitation-non.ch



Berne, le 25 février 2020

Conférence de presse du Comité PME «NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois»

Intervention de Fabio Regazzi, conseiller national PDC (TI), entrepreneur en construction métallique

Mesdames et Messieurs,

Hans-Ulrich Bigler l'a déjà dit clairement au début de cette conférence de presse : avec ce vote, nous sommes à la croisée des chemins en matière de politique européenne. L'accord sur la libre circulation des personnes est lié aux six autres volets des accords bilatéraux I par la clause guillotine. La résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes entraînerait automatiquement celle des autres accords. La disparition de la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité aurait des conséquences particulièrement graves pour les PME. La charge administrative pour les exportations vers l'UE augmenterait sans aucun doute. La reconnaissance mutuelle des réglementations sur les produits deviendrait obsolète. Certains règlements techniques pourraient être révoqués. En tant que patron de PME, je sais qu'une économie ne peut se développer et donc aussi créer des emplois que si elle est ouverte. Dans le canton du Tessin, les quelque 67 000 frontaliers que nous accueillons chaque jour nous offrent un potentiel suffisant pour combler notre pénurie de travailleurs qualifiés. Nous ne pourrions toutefois pas non plus survivre sans nos clients commerciaux dans toute la Suisse. Nos clients des secteurs de la construction et de l'ingénierie sont en effet confrontés à la pénurie de travailleurs qualifiés.

Dans une ville comme Mendrisio, où le nombre de travailleurs transfrontaliers dépasse le nombre de travailleurs locaux, cela peut passer inaperçu. Il suffit de penser à l'énorme trafic transfrontalier pour comprendre qu'une initiative avec le mot « limitation » peut être tentante. Elle semble répondre à la crainte, certainement exagérée, que cette tendance se poursuive sans restriction dans les années à venir. Le marché du travail tessinois est directement voisin d'un marché du travail de 10 millions d'employés potentiels. La Lombardie est la région la plus riche et la plus généreuse d'Italie en termes de salaires moyens. Le Tessin, en revanche, est la région où les salaires moyens sont les plus bas de Suisse. Néanmoins, le salaire moyen en Lombardie est inférieur de moitié au salaire moyen au Tessin. C'est la réalité, un déséquilibre, un écart auquel les autres régions de Suisse ne sont pas confrontées.

Mais au Tessin, nous ne devons pas non plus oublier que l'initiative met en péril la réussite que constituent les accords bilatéraux, lesquels ont apporté à notre pays des avantages reconnus et quantifiables en termes de prospérité et d'emploi au cours des dernières décennies. Accepter l'initiative reviendrait à faire table rase de tout cela et à jeter le bébé avec l'eau du bain. À elles seules, les nouvelles charges administratives dépasseraient les capacités de nombreuses PME. Nous serions tous perdants.

Nous devons poursuivre sur la voie dans laquelle nous nous sommes déjà engagés. Dans l'ensemble, les accords bilatéraux profitent à tous. Pour nous Tessinois, il est toutefois essentiel de défendre et, si possible, même de renforcer les mesures d'accompagnement (FlaM). La protection des salaires ne doit en aucun cas être remise en cause. Nous sommes un partenaire économique et un interlocuteur important pour l'UE et nous le resterons.

Comité PME «NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois »

Schwarztorstrasse 26

3007 Berne

www.limitation-non.ch



Berne, le 25 février 2020

Conférence de presse du Comité PME «NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois»

Intervention de Jacqueline de Quattro, conseillère nationale PLR (VD), ancienne conseillère d'État

Mesdames et Messieurs,

L'imbrication de la Suisse dans l'économie internationale est un facteur clé de sa réussite. Un franc sur deux gagné par l'économie suisse l'est à l'étranger. Le commerce international génère de la croissance et garantit ainsi des emplois en Suisse. La création d'emplois se traduit par la sécurité de l'emploi. Ces dernières années, les accords bilatéraux ont apporté plus de croissance et une plus grande prospérité à l'économie suisse. L'adoption de l'initiative de limitation entraînerait la résiliation de l'ensemble des accords. Pour les entreprises suisses, en particulier les PME, l'accès au marché de l'UE deviendrait nettement plus problématique. La commercialisation des produits serait aussi plus coûteuse. Il en irait de même pour les marchés publics. L'accord sur les marchés publics permet aux PME d'accéder à des marchés publics supplémentaires. L'initiative fait fi de l'importance considérablement accrue des chaînes transfrontalières de création de valeur. Les PME suisses sont des fournisseurs importants en Europe. Avec la résiliation des accords bilatéraux I, les entreprises suisses perdraient leur accès direct au marché intérieur de l'UE et, avec lui, une bonne partie de leur compétitivité.

L'adoption de l'initiative se traduirait par une baisse de la productivité et donc probablement aussi par une hausse du chômage. Une étude de 2015 commandée par le SECO estime à 7,1%, soit 64 milliards de francs d'ici à 2035, la perte de PIB en cas de résiliation des accords bilatéraux I. D'un point de vue purement économique, les accords bilatéraux I servent davantage les intérêts de la Suisse que ceux de l'UE. La délocalisation des sites de production affaiblirait la Suisse et profiterait à l'UE.

Environ 600 000 nouveaux emplois ont été créés depuis 2010. Cette croissance n'a pas entraîné de détérioration des conditions de travail ni de discrimination à l'égard des travailleurs nationaux. L'immigration de travailleurs de l'UE résultant de la libre circulation des personnes ne s'est pas traduite par une augmentation du chômage des travailleurs suisses. Le taux d'emploi des travailleurs nationaux et étrangers a au contraire augmenté. Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes en 2002, les salaires ont également connu une évolution positive. Le salaire réel moyen a augmenté en moyenne de 0,7% par an au cours des 17 dernières années.

La résiliation des accords bilatéraux I aurait des conséquences majeures dans tous les domaines. Dans la recherche aussi : nos universités se trouveraient exclues des grands projets de recherche européens. Pour les industries liées à la recherche, qui jouent un rôle important en Suisse romande notamment, cela se traduirait par de nouveaux tests d'homologation pour leurs produits. Je pense en l'occurrence aux 1400 PME actives dans le domaine de la technologie médicale. Easyjet resterait-il à Genève ? Sans la libéralisation de l'espace aérien, les compagnies aériennes basées en Suisse devraient négocier un droit d'atterrissage avec chaque aéroport européen. Cela signifierait moins de vols et des prix plus élevés. La résiliation des accords bilatéraux I signifierait également une protection moindre pour les produits traditionnels tels que notre Gruyère AOC. L'adoption de l'initiative de limitation constituerait une perte pour chacun d'entre nous. C'est pourquoi, dans l'intérêt de tous, nous avons besoin d'un « non » franc et massif le 17 mai.

Comité PME « NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois »

Schwarztorstrasse 26

3007 Berne

www.limitation-non.ch



Berne, le 25 février 2020

Conférence de presse du Comité PME «NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois»

Exposé final de Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam

Mesdames et Messieurs,

La libre circulation des personnes n'est pas la porte ouverte à une immigration massive et incontrôlée. Elle est soumise à des conditions telles que l'existence d'un contrat de travail ou la preuve d'un patrimoine. Tout le monde ne peut donc pas simplement immigrer sans condition en Suisse. C'est ce que montre l'enquête suisse sur la population active : depuis 2010, le taux d'emploi n'a cessé d'augmenter, tant chez les ressortissants suisses que chez les personnes titulaires d'un passeport de l'UE. Cela réfute l'argument selon lequel les étrangers ne feraient que profiter de prestations sociales élevées. Les travailleurs étrangers contribuent à la prospérité de l'économie suisse. Ils aident à endiguer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Nous n'assistons d'ailleurs à aucun phénomène d'éviction. Le taux de chômage des Suisses n'a cessé de baisser au cours des dix dernières années.

Nous ne pourrions remédier à la pénurie de travailleurs qualifiés que si nous exploitons pleinement tous les potentiels disponibles. Dans le cadre de la mise en œuvre des exigences de l'initiative « contre l'immigration de masse », l'accent est mis sur l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre indigène. Le 15 mai 2019, le Conseil fédéral a adopté un paquet visant à valoriser ce potentiel et à soutenir les travailleurs d'un certain âge. Diverses mesures visent en l'occurrence à renforcer la compétitivité de ces derniers sur le marché du travail. L'importance des travailleurs âgés pour l'économie suisse est grande et ne cessera de croître. Le niveau élevé de participation des « plus de 50 ans » au marché du travail en est la preuve. Leur expérience est d'une valeur considérable pour la Suisse en tant que pôle scientifique et économique. Le vieillissement de la population voit grandir le marché des seniors. Les entreprises recherchent de plus en plus des collaborateurs plus âgés et plus expérimentés pour répondre aux besoins de cette clientèle. Une formation initiale et continue ciblée est le meilleur moyen de maintenir et de promouvoir les chances des travailleurs âgés sur le marché du travail. Encourager la libre circulation des personnes, au lieu de la bloquer et d'y mettre fin, est la bonne recette pour les travailleurs âgés.

Soutenir et former est aussi la recette contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Selon l'étude déjà mentionnée de la société de conseil en gestion des ressources humaines Robert Walters, les entreprises ont déjà reconnu cette nécessité. 45% des entreprises interrogées ont déclaré qu'elles investissent dans la formation continue de leurs employés afin de les maintenir dans l'entreprise.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi, pour terminer, de tirer une conclusion claire. L'initiative de limitation porte préjudice aux PME. Elle aggrave la pénurie de travailleurs qualifiés et menace notre prospérité à tous. C'est pourquoi nous, représentants des PME, nous prononçons pour un « non » catégorique le 17 mai.

Comité PME « NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois »

Schwarztorstrasse 26

3007 Berne

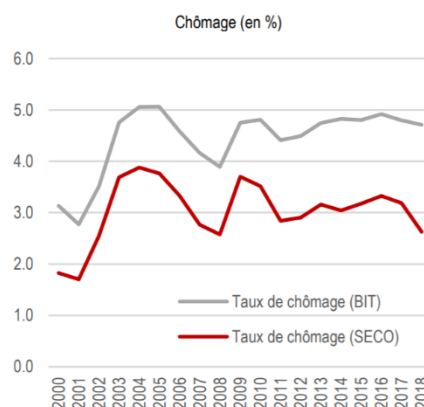
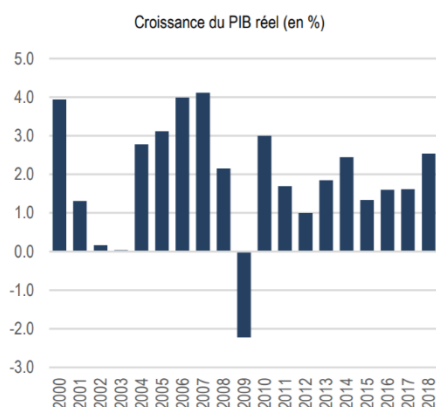
www.limitation-non.ch



Comité PME «NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois»

Faits, sources et arguments

- Le 15^e rapport de l'Observatoire du SECO sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE publié en juillet 2019, qui traite des « Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail et les assurances sociales », relève que le taux d'activité des Suisses et des ressortissants de l'UE n'a cessé de progresser entre 2010 et 2018, tandis que le taux de chômage et le taux d'actifs sans emploi évoluaient parallèlement à l'évolution conjoncturelle, quoique à des niveaux différents. La libre circulation des personnes n'a donc eu aucun effet négatif sur les taux en question.
- Le taux de chômage en Suisse a baissé de façon continue au cours des dix dernières années. La forte croissance du PIB réel s'est maintenue.



Source : rapport 2019 de l'Observatoire du SECO sur la libre circulation des personnes, p. 15 ss

- Dans le cadre d'une étude, le cabinet international de gestion des ressources humaines Robert Walters a interrogé 150 entreprises en Suisse sur le thème de la « gestion des talents en période de pénurie de travailleurs qualifiés ». Le résultat montre que les petites et moyennes entreprises comme les grands groupes sont confrontés à un manque aigu de candidats qualifiés pour les postes vacants ou nouvellement créés : 68% des employeurs interrogés estiment que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée affecte leurs processus de recrutement. 50% se plaignent du manque de candidats disponibles au niveau régional.

Source : *Talent-Management in Zeiten des Fachkräftemangels*, Robert Walters

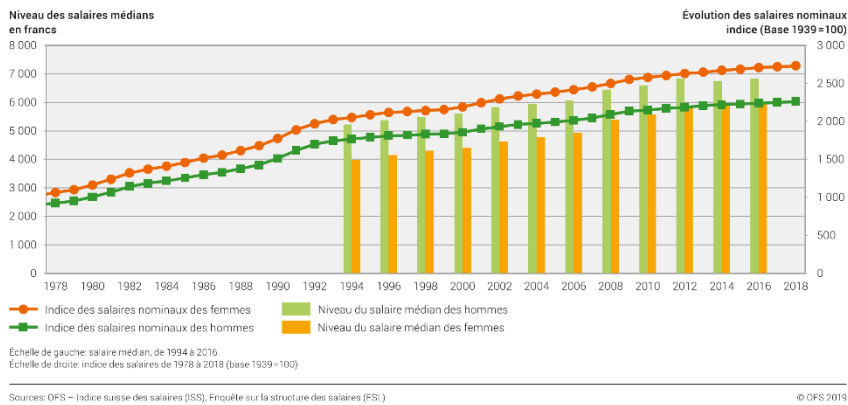
- Des enquêtes menées par le groupe Adecco Suisse montrent que la pénurie de travailleurs qualifiés dans le pays s'aggrave. Depuis le lancement de l'indice en 2016, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse s'est accrue de 22% (2019). La tendance observée au cours des trois dernières années se poursuit donc. Les professions les plus impactées par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sont l'ingénierie (ingénieurs en électronique, par exemple) et les professions techniques (techniciens en climatisation, par exemple).

Source : Indice de la pénurie de main-d'œuvre en Suisse, Groupe Adecco Suisse

À L'INITIATIVE DE LIMITATION

- La libre circulation des personnes a contribué à atténuer la pénurie de travailleurs qualifiés. Les mesures d'accompagnement (FlaM) se sont avérées efficaces. Il n'y a pas eu de pression salariale. Les salaires nominaux ont tendance à augmenter.

Évolution et niveau des salaires selon le sexe sur le long terme

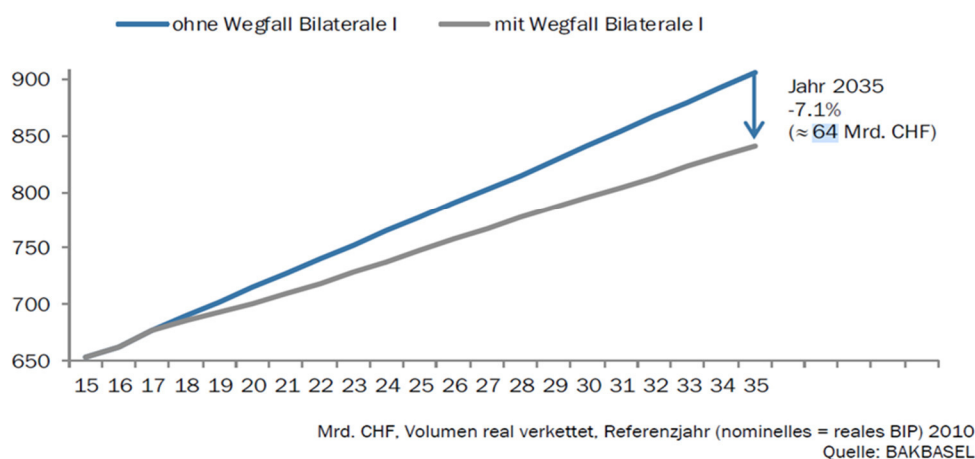


- Le salaire réel moyen a augmenté de 0,7% par an en moyenne au cours des 17 dernières années.

Source : Rapport 2019 de l'Observatoire du SECO sur la libre circulation des personnes, p. 28

- Une étude de 2015 commandée par le SECO estime à 7,1% ou 64 milliards de francs la perte de PIB d'ici 2035 si les accords bilatéraux I sont résiliés. D'un point de vue purement économique, les accords bilatéraux I sont plus dans l'intérêt de la Suisse que de l'UE. La délocalisation de sites de production affaiblirait la Suisse et profiterait à l'UE.

Abb. 4-1 BIP-Entwicklung Referenzszenario vs. Szenario «Wegfall Bilaterale I»





À L'INITIATIVE DE LIMITATION

Notre conclusion : la prospérité par l'ouverture

Le commerce international crée de la croissance, donc plus d'emplois. La création d'emplois procure la sécurité de l'emploi.

→ Le commerce international crée la sécurité de l'emploi.

La libre circulation des personnes est d'une importance capitale pour l'économie et la sécurité de l'emploi. Elle permet aux entreprises, et aux PME en particulier, d'accéder à un réservoir de travailleurs qualifiés dans l'UE de manière souple et non bureaucratique.

→ Un marché du travail ouvert constitue un important réservoir de travailleurs qualifiés pour les PME.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, l'exploitation du potentiel indigène est un objectif important de la politique suisse du marché du travail. Les demandeurs d'emploi sont soutenus par des mesures visant à renforcer l'encouragement du potentiel de la main-d'œuvre en Suisse. La formation et le perfectionnement sont la clé des perspectives et de la sécurité de l'emploi.

→ Exploiter le potentiel indigène consiste à se concentrer sur la formation et le perfectionnement et donc sur la meilleure préservation et promotion possible de ses propres chances sur le marché du travail.

Comité PME « NON à l'initiative de résiliation – NON à la destruction des emplois »

Schwarztorstrasse 26

3007 Berne

www.limitation-non.ch